

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3^{ème}/VI-04

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA
PLATE-FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE SUR LES
COMMUNES DE CAMPSAS, LABASTIDE-SAINT-PIERRE ET
MONTBARTIER**

—

Depuis la publication de l'arrêté préfectoral, le 15 janvier dernier et la validation du dossier de création de Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté), le Syndicat Mixte a entrepris l'ensemble des démarches pour mener à bien ce projet.

Afin de faire un point sur son avancement, je vous propose de prendre connaissance de ce rapport qui précise l'ensemble des travaux en cours.

I – Le dossier de réalisation de Z.A.C.

Le dossier de réalisation de Z.A.C. correspond aux phases de rédaction et de conception de l'avant-projet de la Plate-forme Logistique Départementale. Ce dossier en cours de préparation par le Cabinet EGIS doit être déposé auprès des services de l'Etat début juillet 2009.

Afin de le compléter, le Syndicat Mixte a procédé, depuis le début de l'année, à différentes études spécialisées.

A – Étude acoustique :

Dans un souci d'intégration du projet dans son environnement et par rapport au proche voisinage de la zone, une étude acoustique a été réalisée. Des mesures de « son » ont été effectuées pendant 24 heures sur 3 points du site afin de déterminer le niveau sonore actuel.

Il ressort que l'ambiance sonore est largement influencée par l'A62 et par la voie ferrée Bordeaux-Sète. Ces éléments seront intégrés et pris en compte lors de la mise en œuvre des aménagements de la zone d'activités.

B – Inventaire Faune - Flore :

Afin de déterminer l'impact du projet sur le fonctionnement écologique de ce secteur, un inventaire « faune – flore » est en cours de réalisation. Il est l'une des réponses concrètes à la volonté mise en avant par notre Assemblée de concilier « environnement et développement économique ».

Selon le cycle d'observation des espèces, cet inventaire, qui a débuté en mars, va se poursuivre jusqu'en septembre. Fin juin, un rapport, qui présentera les premières conclusions, sera également intégré au dossier de réalisation de Z.A.C.

A ce jour, l'étude révèle une sensibilité environnementale importante en lisière de la forêt domaniale d'Agre. D'ores et déjà, avant même cette première constatation, nous avons décidé, lors de l'étude d'impact, de créer un espace de transition de 150 m le long de la forêt et de boiser les bordures de la desserte ferrée.

C – Relevé topographique :

Le relevé topographique sur l'ensemble du périmètre de la Plate-forme Logistique et de sa desserte ferrée a été réalisé par un géomètre. Il a permis de recueillir les données nécessaires pour l'établissement du schéma d'organisation de la Z.A.C. (positionnement voiries, bassins de rétention...).

D – Charte environnementale :

Dès le lancement du projet par notre Assemblée, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre un projet de qualité, tant sur l'aspect paysager qu' architectural. A ce titre, une charte environnementale sera annexée par le Syndicat aux contrats de vente de terrains et, de ce fait, s'imposera à tous les usagers de la zone.

Elle fixera, notamment, les règles relatives aux constructions et aux bâtiments en anticipant les normes applicables dans les années à venir. Par exemple, les bâtiments devront répondre au minimum du Label « B.B.C » (Bâtiment Basse Consommation).

De plus, une grande attention sera portée sur la gestion des énergies et des déchets. Elle favorisera le recours aux sources d'énergies renouvelables.

E – Étude de sol :

Suite aux premières campagnes de sondage effectuées en 2006 et en 2008, le Syndicat Mixte a commandé une étude hydro-géotechnique exhaustive sur l'ensemble du périmètre de la Z.A.C. et de la voie ferrée.

Compte tenu du nombre de sondages réalisés (environ 35) les résultats sont en cours d'interprétation et d'analyse. Ils seront intégrés, dans les prochaines semaines, au dossier de réalisation de Z.A.C.

II – La Desserte Ferrée :

En ce qui concerne la réalisation de l'Installation Terminale Embranchée (I.T.E), les études de sécurité et de signalisation, prévues entre le Syndicat Mixte et Réseau Ferré de France, sont au stade de la finalisation.

Cette phase de préparation a été importante, plus particulièrement en matière de sécurité, du fait de la coordination des travaux avec les trafics voyageurs et le fret actuel sur la ligne Bordeaux-Sète.

Dès réception de la ligne finalisée, le Syndicat Mixte se prononcera sur les travaux de réalisation de cette première partie de la desserte ferrée à entreprendre.

Cet équipement constitue un atout majeur pour la Plate-forme Logistique. En effet, au niveau régional, il existe peu d'embranchement à même d'accueillir des trains selon les nouvelles réglementations en vigueur.

Aujourd'hui, les entreprises se trouvent fortement pénalisées, en particulier dans l'acheminement des marchandises en wagons isolés.

C'est pourquoi j'ai sollicité le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Monsieur Dominique BUSSEREAU, pour lui faire part de notre projet de plate-forme logistique départementale, de l'embranchement ferrée et pour lui proposer d'y accueillir un « opérateur ferroviaire de proximité » (OFP).

L'O.F.P. aurait pour vocation d'organiser le trafic ferroviaire de la zone logistique et des secteurs alentours, en optimisant le remplissage des trains. Cela permettra de constituer des trains complets à partir de wagons isolés et ainsi de massifier les flux sur le territoire.

Le site de la Plate-forme Logistique Départementale sera ainsi le seul en Midi-Pyrénées, répondant aux nouvelles normes en matière de desserte ferrée et disposant d'une surface disponible importante et nécessaire aux synergies avec ce type d'installation.

III – Promotion de la Plate-forme Logistique :

Suite à la participation de l'A.D.E.82 au S.I.T.L 2009 (Salon International du Transport et de la Logistique), un nouveau projet d'implantation a été détecté.

A ce jour, les projets identifiés, (dont les négociations se poursuivent concernant les conditions d'implantation sur la zone), représentent environ **140 000 m2 de bâtiments** pour un **potentiel de plus de 1 100 emplois à terme**.

Ces implantations, (dont le premier porteur vise une mise en services pour le second semestre 2011), souhaitent toutes disposer d' un accès à la desserte ferrée.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Prend acte de l'avancée du projet de la Plate-forme Logistique Départementale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,